



N° 60 – AOÛT 2019 – COMMUNICATIONS STATISTIQUES

REVENU ET FORTUNE DES MÉNAGES GENEVOIS

RÉSULTATS 2014-2015

IMPRESSUM

ÉDITION

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) Genève

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Hervé Montfort, directeur

RÉDACTION

Matti Langel

COMPOSITION ET MISE EN PAGE

Stéphanie Bisso

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

TIRAGE

150 exemplaires

PRIX

10 francs

© OCSTAT, Genève 2019. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source.

ISSN

1422 - 4585

RENSEIGNEMENTS

Tél. +41 22 388 75 00

statistique@etat.ge.ch • www.ge.ch/statistique

CHARTRE DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE DE LA SUISSE

L'OCSTAT s'est engagé à respecter la chartre dans la conduite de ses activités statistiques.

LÉGENDE DES SIGNES

- valeur nulle
- 0 valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
- . . . donnée inconnue
- /// aucune donnée ne peut correspondre à la définition
- () l'information ne peut être communiquée pour des raisons tenant à la protection des données
- [] valeur peu significative
- e valeur estimée
- p donnée provisoire
- r donnée révisée

REVENU ET FORTUNE DES MÉNAGES GENEVOIS

RÉSULTATS 2014-2015

SOMMAIRE

1. Résultats globaux	4
2. Revenu des couples	5
3. Types de revenus	7
4. Taux de risque de pauvreté	8
5. Fortune des ménages	10
6. Sources de données et méthodologie	11

1. RÉSULTATS GLOBAUX

Grâce à l'appariement de plusieurs sources de données, le canton de Genève dispose, pour la première fois, d'une base de données offrant de nouveaux axes d'analyse sur les ménages. Il est ainsi désormais possible de relier les caractéristiques structurelles et socio-économiques des ménages à des informations sur les revenus et la fortune des personnes qui les composent.

En 2014-2015, la médiane du revenu annuel brut des ménages genevois (somme des revenus déclarés à l'administration fiscale cantonale par l'ensemble des personnes qui occupent un même logement) est de 106 849 francs. Pour 25 % des ménages, le revenu est inférieur à 64 056 francs, tandis qu'à l'autre extrémité de la distribution, un quart des ménages déclare un revenu brut supérieur à 175 111 francs. Ces montants dépendent de nombreux facteurs, notamment du type de ménage, de sa taille ainsi que du profil socio-économique des personnes qui le compose.

Revenu brut du ménage

Le revenu annuel brut du ménage groupe l'ensemble des revenus de ses membres, soit les personnes qui occupent le même logement. Il inclut les revenus du travail (salaires, revenus d'exploitation), les revenus de transferts (rentes, aide sociale), les revenus de la propriété (revenus de la fortune mobilière ou immobilière) et divers revenus non classés ailleurs. Notons que la valeur locative, soit le montant correspondant au loyer dont les propriétaires pourraient bénéficier s'ils louaient le logement qu'ils occupent, est incluse dans les revenus de la propriété.

Le revenu médian des ménages d'une seule personne, qui représentent, en 2014-2015, 37 % des ménages genevois, est de 63 000 francs. Parmi les personnes seules, les actifs occupés affichent un revenu médian de 86 018 francs, largement plus élevé que les rentiers AVS/AI (49 427 francs), les personnes déclarant être au chômage (39 674 francs) ou que les inactifs non rentiers (personnes en formation sans activité professionnelle, femmes/hommes au foyer, autres inactifs ; 36 516 francs).

Parmi les couples (qu'ils soient mariés, en union libre ou en partenariat enregistré), qui représentent plus d'un ménage sur deux, ceux qui vivent sans enfant dans le ménage disposent d'un revenu brut médian de 119 077 francs, tandis que les couples avec au moins un enfant de moins de 25 ans affichent un revenu médian de 168 451 francs.

Certains de ces écarts sont en lien avec l'âge des membres du ménage : les personnes retraitées, dont les revenus sont généralement plus faibles que ceux des actifs, sont surreprésentées au sein des couples sans enfant et des ménages d'une seule personne.

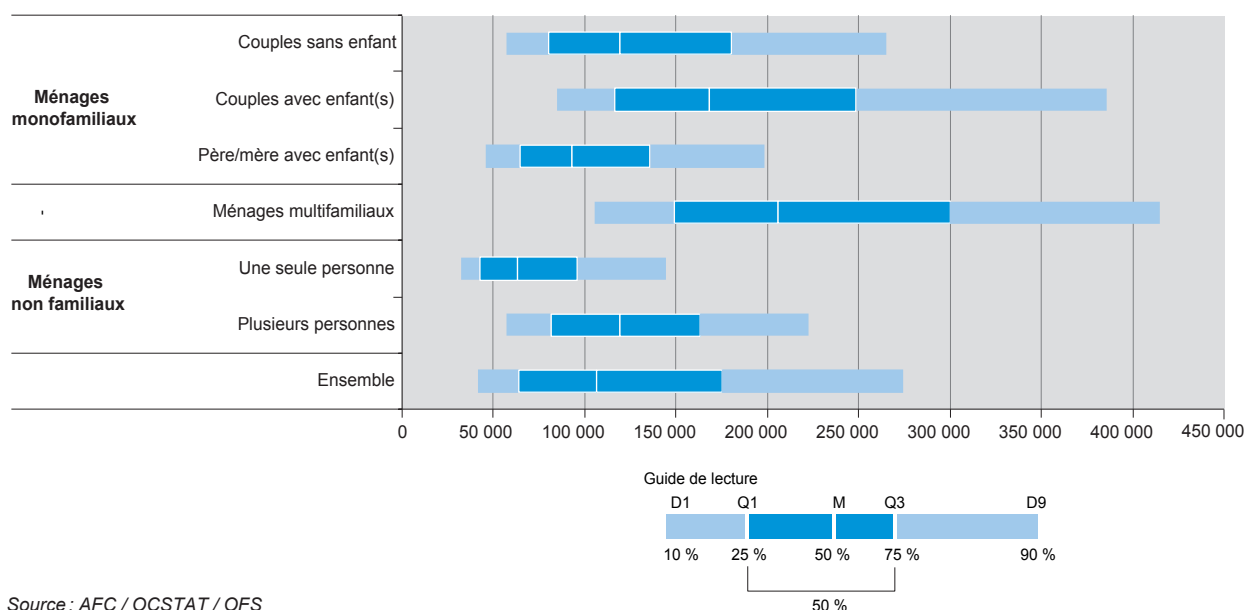
Enfin, le revenu médian des ménages monoparentaux (parent seul avec au moins un enfant de moins de 25 ans) est de 93 085 francs. Pour ces ménages, le revenu est plus élevé pour les pères seuls (125 199 francs) que pour les mères seules (90 341 francs). A noter que 87 % des ménages monoparentaux sont formés d'une mère seule avec enfants.

Dispersion du revenu annuel brut du ménage, par type de ménage, en 2014-2015

G 01

En franc

Canton de Genève



Source : AFC / OCSTAT / OFS

2. REVENU DES COUPLES

Les couples au sein desquels l'homme et la femme sont actifs occupés à plein temps, configuration qui correspond à 19 % des couples, ont un revenu médian de 195 832 francs. Ce montant s'abaisse légèrement si la femme travaille à temps partiel (185 428 francs), une configuration encore plus fréquente (22 % des couples).

Si c'est l'homme qui travaille à temps partiel et la femme à plein temps, le revenu est nettement plus bas (156 831 francs), mais les cas sont rares (2 % des couples). Le revenu médian est similaire parmi les couples où l'homme travaille à plein temps et la femme n'exerce pas d'activité professionnelle – sans toutefois être rentière AVS/AI ou au chômage (inscrite ou non auprès d'un office régional de placement) –, situation qui concerne 11 % des couples (155 577 francs).

Lorsque les deux membres travaillent à temps partiel, le revenu médian atteint 147 782 francs (3 % des couples). Si la femme travaille à plein temps et l'homme n'est pas actif, le revenu s'abaisse à 129 528 francs (1 % des couples).

Enfin, les couples de rentiers AVS/AI (21 % des couples) totalisent un revenu médian de 101 484 francs.

REVENU ANNUEL BRUT MÉDIAN DES COUPLES, SELON LE STATUT D'ACTIVITÉ DE LA FEMME ET DE L'HOMME, EN 2014-15

T 1

EN FRANC ET INTERVALLE DE CONFIANCE À 95 %

CANTON DE GENÈVE

	Statut d'activité de la femme									
	Plein temps	± (en %)	Temps partiel	± (en %)	Au chômage (1)	± (en %)	Rentier AVS/AI	± (en %)	Autre inactif	± (en %)
<i>Statut d'activité de l'homme</i>										
Plein temps	195 832	2,3	185 428	2,0	127 101	9,1	168 642	6,8	155 577	4,7
Temps partiel	156 831	8,9	147 782	5,8	88 480	19,1	164 330	9,0	98 209	12,2
Au chômage (1)	127 339	8,2	107 075	10,8	68 288	13,0	86 901	32,1	83 293	14,4
Rentier AVS/AI	147 183	8,5	136 289	7,0	99 213	28,9	101 484	2,3	97 245	6,9
Autre inactif	129 528	11,2	93 601	14,8	54 008	33,4	96 326	26,5	83 587	20,3

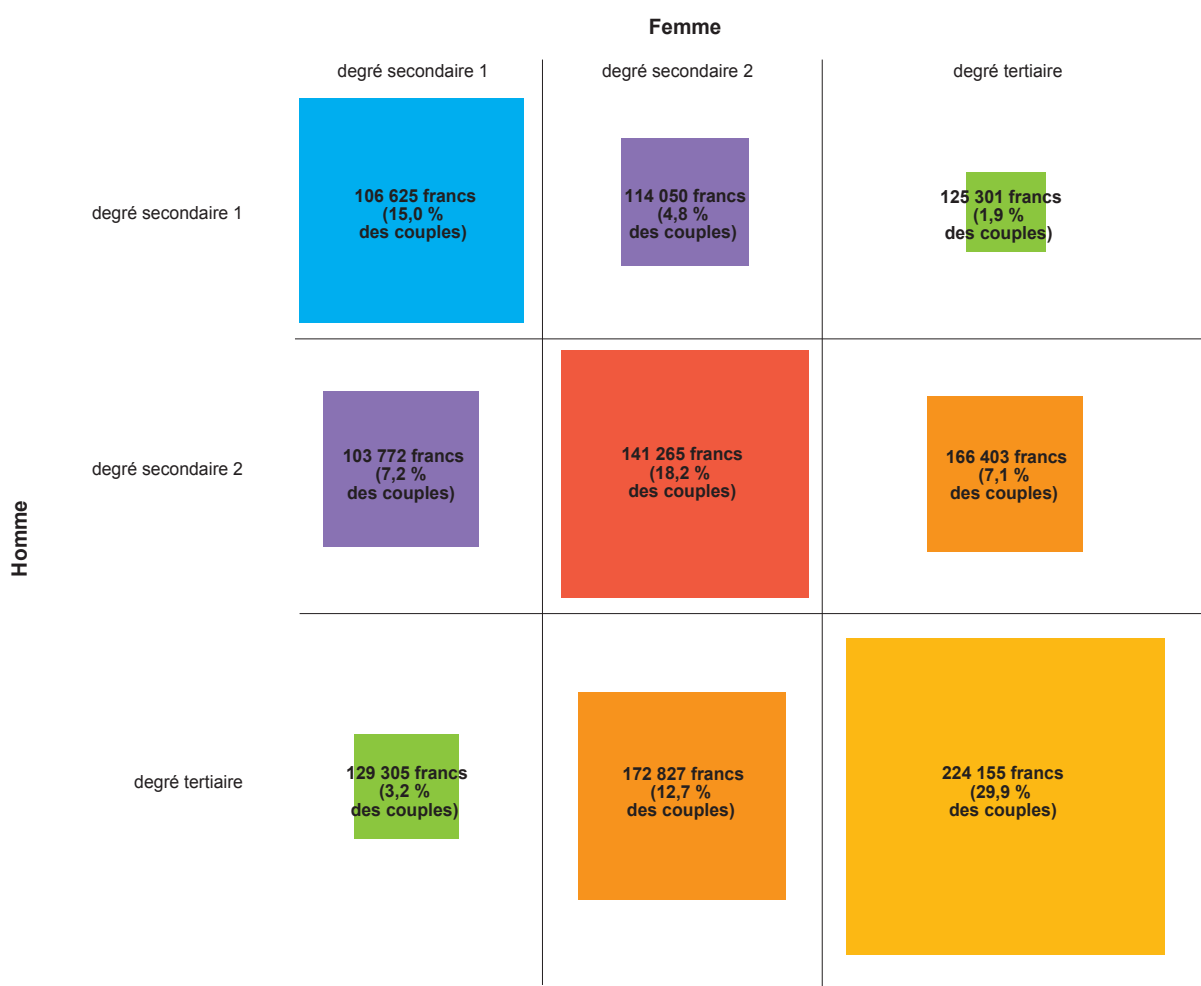
(1) Personnes déclarant être à la recherche d'un emploi (inscrites ou non auprès d'un office régional de placement).

Source : Administration fiscale cantonale / Office fédéral de la statistique / Office cantonal de la statistique

Environ trois couples sur dix sont formés de deux personnes ayant achevé une formation tertiaire (haute école ou université). Ces couples sont ceux qui ont le revenu annuel brut médian de loin le plus élevé avec 224 155 francs, soit 1,6 fois le revenu médian des couples dont les deux membres ont une formation professionnelle ou de niveau maturité (degré secondaire 2), et 2,1 fois le revenu médian des couples formés de deux conjoints sans formation post-obligatoire (degré secondaire 1). Par ailleurs, lorsque, au sein du couple, seul l'homme a une formation universitaire le revenu est légèrement plus élevé que lorsque c'est la femme.

Le niveau de formation de la population, et plus particulièrement celui des femmes, ayant augmenté durant ces dernières décennies, la proportion d'actifs est plus importante parmi les couples à haut niveau de formation. Cela influe sur les résultats, car le revenu des actifs est généralement plus élevé que celui des rentiers.

Répartition et revenu annuel brut médian des couples, selon le niveau de formation de la femme et de l'homme, en 2014-2015 G 02
Chiffres annuels Canton de Genève



Guide de lecture : Par exemple, le revenu médian des couples formés d'un homme ayant une formation de degré secondaire 1 (scolarité obligatoire) et d'une femme ayant une formation de degré secondaire 2 (formation professionnelle, maturité, CFC) atteint 114 050 francs. Ce cas de figure concerne 4,8 % des couples du canton (proportion représentée par la taille du carré).

Source : AFC / OCSTAT / OFS

3. TYPES DE REVENUS

Pris dans leur ensemble, le revenu des ménages genevois se compose, pour plus de deux tiers, de revenus du travail (63 % de salaires et 5 % de revenus d'exploitation), de 18 % de rentes (notamment rentes AVS/AI, prévoyance professionnelle, pensions alimentaires, allocations familiales), de 12 % de revenus de la propriété et de 3 % de revenus d'aide sociale et revenus divers (notamment prestations de l'Hospice général, subsides de l'assurance-maladie, allocations de logement, prestations complémentaires AVS/AI).

Selon le niveau de vie du ménage, la composition de son revenu est très différente. Ainsi, parmi les ménages dont le revenu brut d'équivalence (voir encadré) est inférieur au premier décile (D1), 26 % du revenu total provient d'une forme d'aide sociale. Cette proportion tombe à 15 % pour les ménages situés entre le premier décile et le premier quartile (Q1), puis devient négligeable au-dessus de la médiane.

Revenu brut d'équivalence

Le revenu brut d'équivalence est le revenu brut divisé par un coefficient de taille du ménage, sa valeur d'équivalence, calculé selon l'échelle d'équivalence de l'OCDE. Cette échelle attribue un poids de 1,0 au premier adulte du ménage, de 0,5 à tout autre membre âgé de 14 ans ou plus et de 0,3 à tout enfant de moins de 14 ans. La valeur d'équivalence du ménage correspond à la somme de ces poids.

Le revenu brut d'équivalence permet d'approcher le niveau de vie d'un ménage, puisque celui-ci dépend non seulement du revenu total mais aussi de la taille et de la structure du ménage (les ménages plus grands ont davantage de dépenses obligatoires que les personnes vivant seules, mais réalisent également des économies d'échelle). Le revenu d'équivalence est individuel : il est attribué à chaque membre du ménage.

La part provenant de salaires augmente jusqu'à un certain point avec le niveau de vie : tandis que, sous le premier décile, le revenu est composé de salaire à hauteur de 27 %, cette part atteint 73 % pour les ménages situés entre le troisième quartile (Q3) et le neuvième décile (D9). Pour les 10 % des revenus les plus élevés, la part dédiée au salaire est moindre (60 %). Ce sont alors les revenus de la propriété (revenu de la fortune mobilière ou immobilière) qui occupent une proportion beaucoup plus importante (25 %).

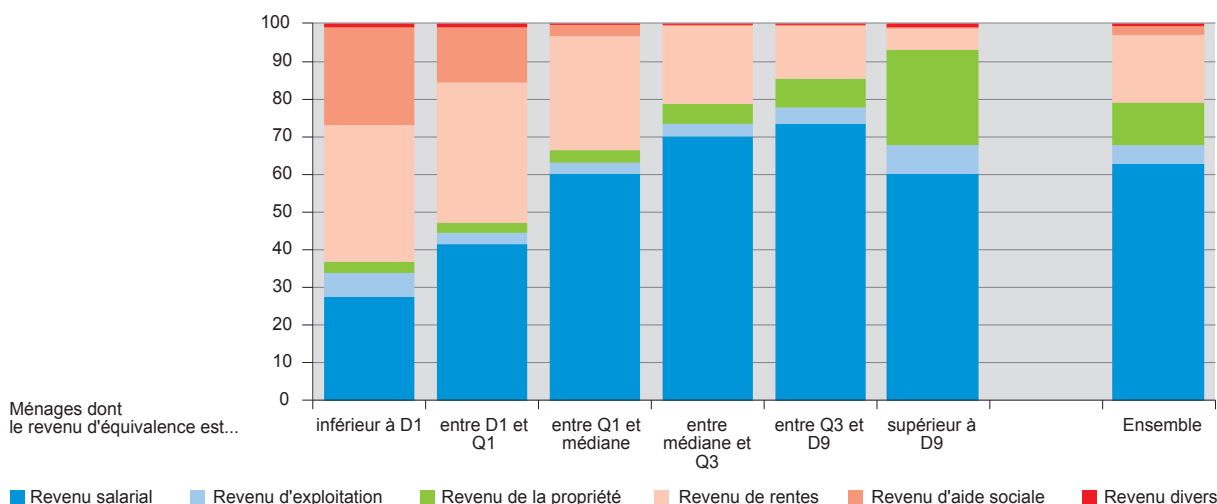
La situation est inverse pour les revenus de rentes : ils comptent pour plus de 30 % du revenu des ménages situés sous la médiane, tandis qu'ils ne représentent que 6 % du revenu pour les ménages situés au-dessus du neuvième décile.

Composition du revenu annuel brut du ménage, par catégorie de revenu d'équivalence, en 2014-2015

G 03

En %

Canton de Genève



Source : AFC / OCSTAT / OFS

4. TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ

Le taux de risque de pauvreté (voir encadré) s'élève à 19 % dans le canton de Genève, mais ce taux est plus élevé pour certains types de ménage que pour d'autres.

Taux de risque de pauvreté

Selon l'approche d'Eurostat, le taux de risque de pauvreté correspond à la proportion de personnes vivant dans un ménage dont le revenu d'équivalence est inférieur à 60 % du revenu d'équivalence médian. Cet indicateur mesure la pauvreté selon le concept relatif (proportion de personnes disposant de revenus particulièrement bas par rapport à ceux de l'ensemble de la population), au contraire du taux de pauvreté (concept absolu), qui mesure la proportion de personnes vivant avec un revenu inférieur à un seuil monétaire fixe.

Le taux de risque de pauvreté est généralement calculé sur la base du revenu disponible (revenu brut déduit de ce que le ménage consacre aux assurances sociales, aux impôts, aux primes d'assurance maladie de base, ainsi qu'aux transferts réguliers vers d'autres ménages). Le revenu disponible ne peut toutefois pas être construit à partir des informations à disposition ici. Par conséquent, le taux de risque de pauvreté est établi avec le revenu brut.

Le taux de risque atteint 26 % pour les personnes seules et 28 % pour les ménages monoparentaux avec enfants de moins de 25 ans. Au sein de ces derniers, le taux est de 30 % pour les mères seules avec enfants, tandis que les pères seuls avec enfants ne représentent pas une catégorie à risque élevé (17 %), tout comme les personnes vivant en couple sans enfant (16 %). Le taux atteint 18 % pour les personnes vivant dans des ménages formés d'un couple avec enfants.

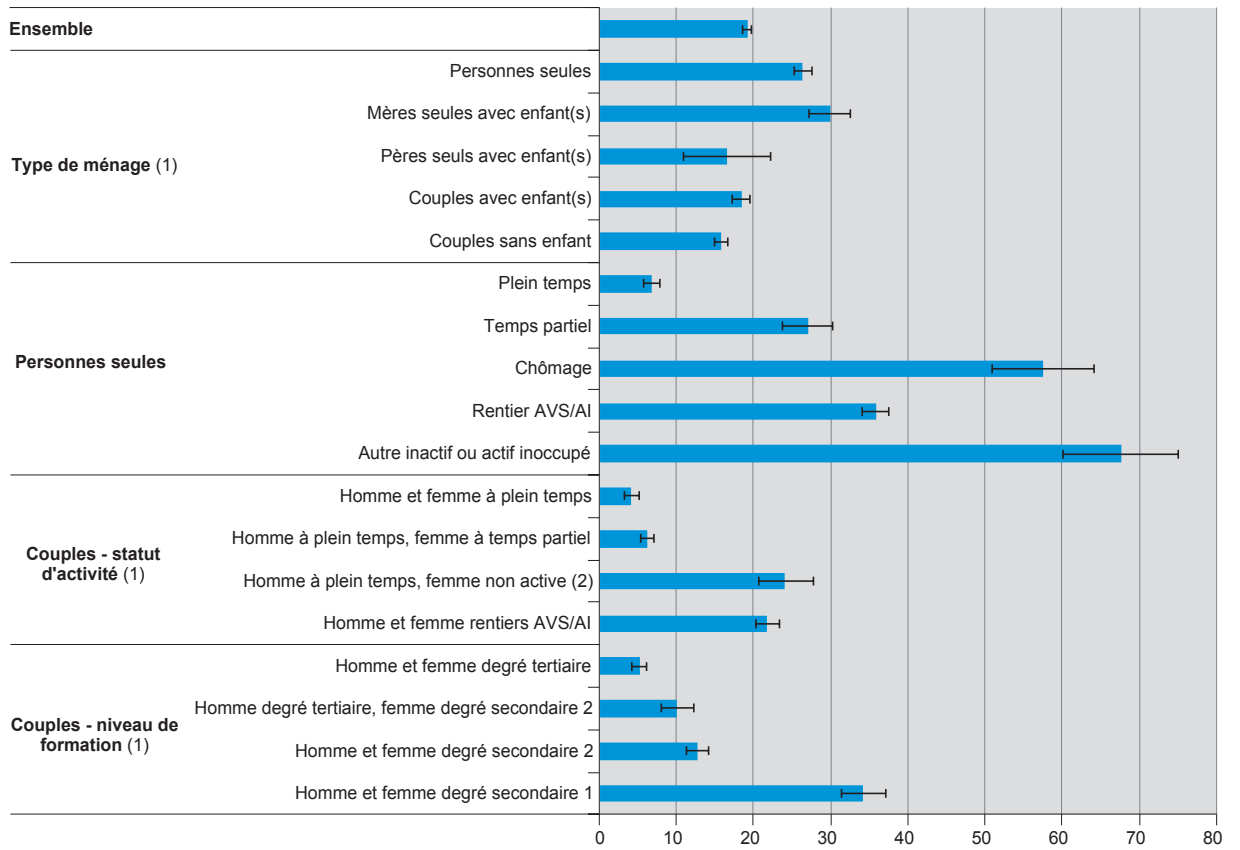
Les personnes seules particulièrement à risque de pauvreté sont les inactifs non rentiers (68 %) et les personnes déclarant être au chômage (58 %). A l'opposé, pour les personnes seules travaillant à plein temps, le taux est de 7 %.

A noter que, par rapport aux rentiers AVS/AI vivant seuls, le risque de pauvreté est nettement moindre pour les couples de rentiers AVS/AI que pour les rentiers seuls (22 % contre 36 %).

Parmi les autres configurations de couples les plus fréquentes, le risque de pauvreté est surtout élevé quand la femme n'est pas professionnellement active : le taux atteint 24 % pour les couples au sein desquels l'homme travaille à plein temps et la femme n'est pas active (hors rentière AVS/AI et chômeuse), alors qu'il n'est que de 6 % si la femme travaille à temps partiel et s'abaisse à 4 % si l'homme et la femme travaillent à plein temps.

En termes de niveau de formation, le taux de risque de pauvreté passe de 34 % pour les couples dont les deux membres n'ont pas de formation post-obligatoire, à 5 % pour les couples composés de personnes avec chacune un niveau de formation tertiaire. L'âge des personnes influe également sur ces résultats : en raison de l'augmentation du niveau de formation de la population au cours des dernières décennies, la proportion de personnes en âge actif (qui ont généralement des revenus plus élevés que les rentiers) est plus élevée parmi les personnes à haut niveau de formation.

A l'échelon de la Suisse, où il est calculé sur la base du revenu disponible et non avec le revenu brut, mais selon la même méthodologie, le taux de risque de pauvreté est de 15 % en 2015. Comme dans le canton de Genève, le taux est plus élevé pour les ménages monoparentaux (24 %) et pour les personnes seules (20 %) que pour les couples avec enfants (13 %).



(1) Configurations les plus fréquentes.

(2) Hors rentière AVS/AI et chômeuse.

Source : AFC / OCSTAT / OFS

5. FORTUNE DES MÉNAGES

La fortune nette, soit la fortune brute moins les dettes, est répartie de manière largement plus asymétrique que le revenu. Ainsi, parmi les ménages genevois, la fortune médiane atteint 65 539 francs, et 25 % des ménages disposent d'une fortune nette inférieure à 1 000 francs (739 francs). A l'opposé, pour les 25 % les plus riches, elle est supérieure à 390 369 francs.

Fortune nette

La fortune nette est obtenue après déduction des dettes chirographaires et hypothécaires de la fortune brute. La fortune brute comprend la valeur imposable de tous les avoirs financiers et titres (fortune mobilière), la valeur fiscale avant abattement de l'ensemble des biens immobiliers (fortune immobilière), ainsi que des éléments aussi divers que les rentes viagères, les valeurs de rachat de l'assurance-vie, les successions non partagées, les objets d'art, bateaux ou métaux précieux, etc. Elle peut être négative et ainsi correspondre à une dette nette.

S'ils ont des revenus plus bas que les actifs et des taux de risque de pauvreté élevés, les ménages de rentiers AVS/AI disposent d'une fortune plus importante. Ainsi, la fortune nette médiane des couples de rentiers AVS/AI atteint 345 593 francs, contre 74 088 francs pour les couples d'actifs à plein temps. Parmi les ménages composés d'une personne seule, les rentiers AVS/AI disposent d'une fortune médiane de 68 318 francs, tandis que celle des actifs à plein temps atteint 25 603 francs. Quant aux personnes seules inactives ou se déclarant être au chômage, la moitié d'entre elles ont une dette nette. Ainsi, si les rentiers peuvent compter sur leur fortune pour compenser partiellement des revenus moins élevés que ceux des actifs, ce n'est généralement pas le cas des personnes inactives ou qui se disent au chômage.

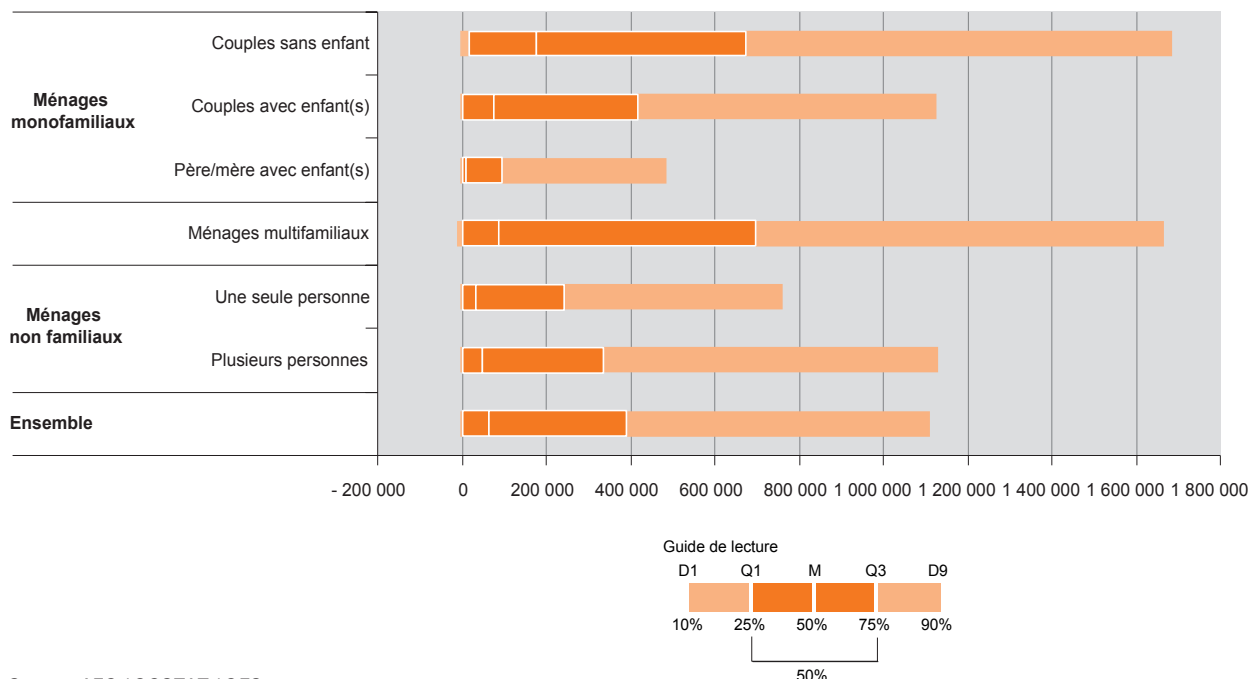
Au sein des ménages monoparentaux, la fortune nette médiane des pères (21 838 francs) est trois fois plus importante que celle des mères (6 851 francs).

Dispersion de la fortune nette du ménage, par type de ménage, en 2014-2015

G 05

En franc

Canton de Genève



Source : AFC / OCSTAT / OFS

6. SOURCES DE DONNÉES ET MÉTHODOLOGIE

La statistique cantonale du revenu des ménages est le résultat d'un appariement de deux sources d'information : d'une part, l'administration fiscale cantonale (AFC), qui fournit des données sur les revenus et la fortune des contribuables personnes physiques ; d'autre part, le « relevé structurel », qui est une enquête par échantillonnage faisant partie intégrante du système de recensement fédéral de la population de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Afin de disposer d'un plus grand échantillon, les données de 2014 et 2015 ont été regroupées. Il est ainsi possible de connaître le revenu total d'un ménage et d'associer cette information à de nombreuses caractéristiques liées au ménage ou à ses membres. L'ensemble des résultats figurant dans la présente étude reposent sur cet appariement, formant un échantillon de plus de 25 000 ménages domiciliés dans le canton. Ils peuvent différer des résultats existant obtenus à l'aide d'une seule des deux sources utilisées.

Les deux sources de données ont leurs limites, ce qui n'est pas sans impact sur la population finale résultant de cet appariement. Ainsi, les ménages qui ne comptent pas de contribuables imposés au barème ordinaire (IBO) ne sont pas inclus, en raison de l'incomplétude de l'information les concernant.

Sont ainsi exclus par définition tous les ménages domiciliés dans le canton dont l'ensemble des membres est imposé à la source (titulaires de permis B ou L principalement). Des données relatives aux personnes imposées à la source sont disponibles, mais elles ne concernent que le revenu salarial. Les autres types de revenus, de même que la fortune, ne sont pas connus pour ces contribuables-là.

Les fonctionnaires internationaux, les diplomates et les membres de leur famille, ne figurent pas non plus dans la population retenue, car ceux-ci ne sont pas couverts par le relevé structurel.

Enfin, seuls les ménages pour lesquels l'ensemble des revenus sont connus ont été conservés lors de l'appariement. Sont dès lors écartés les ménages pour lesquels :

- aucun membre n'a été identifié comme IBO pendant toute l'année dans le canton de Genève ;
- au moins un adulte n'a pas été identifié dans l'ensemble des données fiscales (IBO et personnes imposés à la source) ;
- le revenu d'équivalence calculé pour le ménage est inférieur au minimum vital pour une personne seule (normes d'insaisissabilité E 3 60.04), soit 14 400 francs annuels ; pour ces ménages, l'incomplétude du revenu peut provenir du fait qu'ils bénéficient de revenus de transferts en provenance d'autres ménages, revenus n'apparaissant pas dans les données fiscales – par exemple, un étudiant vivant seul et dont les parents prennent en charge la majorité des dépenses peut déclarer à l'administration fiscale un revenu inférieur au minimum vital.

Le relevé structurel étant une enquête par échantillonnage, tous les résultats sont soumis à des fluctuations d'échantillonnage. Ces fluctuations sont représentées par des intervalles de confiance (au niveau de confiance de 95 %).

PUBLICATIONS DE L'OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE

COLLECTION DONNÉES GÉNÉRALES

Mémento statistique

Synthèse annuelle des données essentielles sur le canton et les communes. Brochure en format de poche, éditée en juin, avec le soutien de la Banque cantonale de Genève (BCGE). Disponible en format papier.

Bulletin statistique mensuel

Choix des principales statistiques disponibles à une fréquence infra-annuelle. Diffusé en collaboration avec la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG).

ANALYSES

Communications statistiques

Série consacrée à l'analyse détaillée de statistiques ou d'enquêtes, l'accent étant mis sur le commentaire. Disponible en format papier.

Informations statistiques

Résultats de statistiques ou d'enquêtes, mis en perspective par un commentaire concis, des graphiques et des tableaux de synthèse.

Reflets conjoncturels

Cahier trimestriel, complété d'un supplément annuel, présentant une analyse commentée de la conjoncture économique pour le canton de Genève.

OBSERVATOIRE STATISTIQUE TRANSFRONTALIER

Synthèse annuelle et fiches thématiques concernant la région transfrontalière. Publications réalisées en collaboration avec l'INSEE Auvergne-Rhône-Alpes. Disponible en format papier.

Ces publications sont téléchargeables gratuitement sur le site Internet de l'OCSTAT : <http://www.ge.ch/statistique>